



Sous embargo jusqu'au 9 janvier 2024 à 12h

Note de conjoncture régionale - 3^e trimestre 2023

L'emploi augmente légèrement, l'activité faiblit encore

Après une quasi-stabilité, l'emploi progresse modérément

Au 3^e trimestre 2023

+0,2 % après +0,1 % au 2^e trimestre

+3 900 emplois



Accélération dans l'industrie +0,7 %



Légère croissance dans les services marchands +0,3 %

Nouveau recul



dans la **construction -0,4 %**



dans l'**intérim -0,8 %**

Sur un an entre fin septembre 2022 et fin septembre 2023

+1,1 % soit **+23 100 emplois**

Le chômage remonte légèrement

Taux de chômage au 3^e trimestre 2023

8,8 % de la population active

+0,2 point sur le trimestre



Légère hausse de la demande d'emploi

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (cat. A, B et C)

+0,3 % par rapport au trimestre précédent

soit **543 800** personnes fin septembre



Jeunes de moins de 25 ans +1,0 %

L'activité ralentit à nouveau

Nombre d'heures de travail rémunérées par rapport à la même période en 2022

+1,6 % après +2,0 % au 2^e trimestre



Recul de l'activité dans la construction et les industries agroalimentaires



Haute-Garonne, 2^e département de France métropolitaine où l'activité progresse le plus

grâce à la forte reprise dans l'aéronautique

Nouveau repli de la construction de logements

Nombre de logements commencés

-3,5 %

sur le 3^e trimestre 2023

-21 %

sur l'année de fin septembre 2022 à fin septembre 2023



Baisse dans tous les départements sauf dans les Hautes-Pyrénées

La fréquentation touristique progresse dans les campings

Nombre de nuitées dans l'hôtellerie de plein air



+2,0 % par rapport à la même période en 2022

Le recul du tourisme d'affaires pénalise les hôtels

Nombre de nuitées dans l'hôtellerie



-1,5 % par rapport à la même période en 2022

Mais un effet positif de la coupe du monde de rugby



+8,0 % dans les hôtels de Toulouse Métropole en septembre 2023

🔍 Pour en savoir plus :

" [L'emploi augmente légèrement, l'activité faiblit encore](#) ", Insee Conjoncture Occitanie, n° 40, janvier 2023.

" [Tableau de bord Conjoncture : Occitanie](#) ", données complémentaires par département, Insee, décembre 2023.

" [La désinflation en bonne voie](#) », Insee, Note de conjoncture nationale, décembre 2023.

Service Presse

medias-occitanie@insee.fr

05.61.36.62.85

Réseaux sociaux

[Twitter.com/inseeoccitanie](https://twitter.com/inseeoccitanie)





Au troisième trimestre 2023, l'emploi salarié progresse modérément en Occitanie avec un gain de 3 900 emplois (+0,2 %), après avoir stagné au trimestre précédent. L'emploi accélère dans l'industrie et continue d'augmenter dans les services marchands. Il baisse encore dans la construction et dans l'intérim. Fin septembre 2023, l'Occitanie compte 23 100 salariés de plus qu'un an auparavant (+1,1 %). Le taux de chômage remonte légèrement à 8,8 % de la population active.

L'activité, mesurée par le volume de travail rémunéré, ralentit à nouveau au troisième trimestre. L'activité augmente seulement de 1,6 % par rapport au troisième trimestre 2022. La croissance reste forte dans l'industrie aéronautique mais le contexte inflationniste continue d'impacter les secteurs liés à la consommation des ménages. La fréquentation touristique augmente dans les campings mais le recul du tourisme d'affaires pénalise les hôtels. Dans la construction, la baisse d'activité s'accroît.

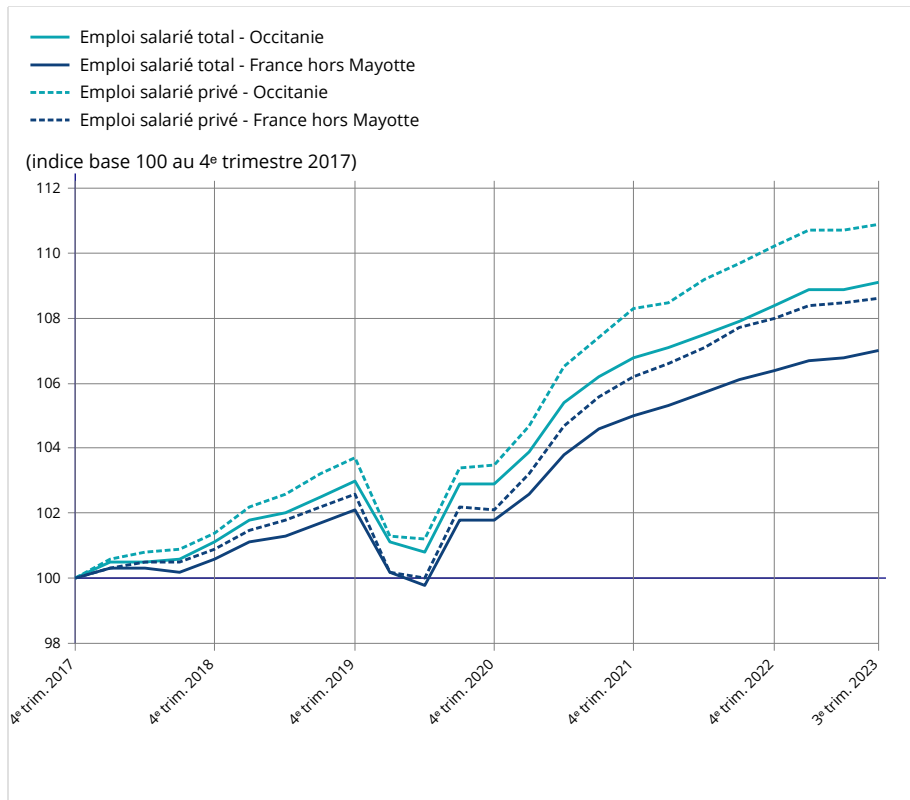
Hausse modérée de l'emploi

Entre fin juin et fin septembre 2023, l'emploi salarié total augmente de 0,2 % en Occitanie, soit 3 900 emplois supplémentaires, après une quasi-stabilité au deuxième trimestre (**figure 1**). Au niveau national, l'emploi est quasi stable pour le deuxième trimestre consécutif (+0,1 %).

Dans la région, l'emploi privé augmente de 0,2 % au troisième trimestre (+3 200 emplois) et l'emploi public de 0,1 % (+700 emplois).

Sur un an, l'emploi salarié total augmente de 1,1 % (soit +23 100 emplois). Un sixième de cette hausse résulte du développement des contrats d'apprentissage, dont l'impact diminue toutefois depuis plusieurs trimestres.

Figure 1 – Évolution de l'emploi salarié



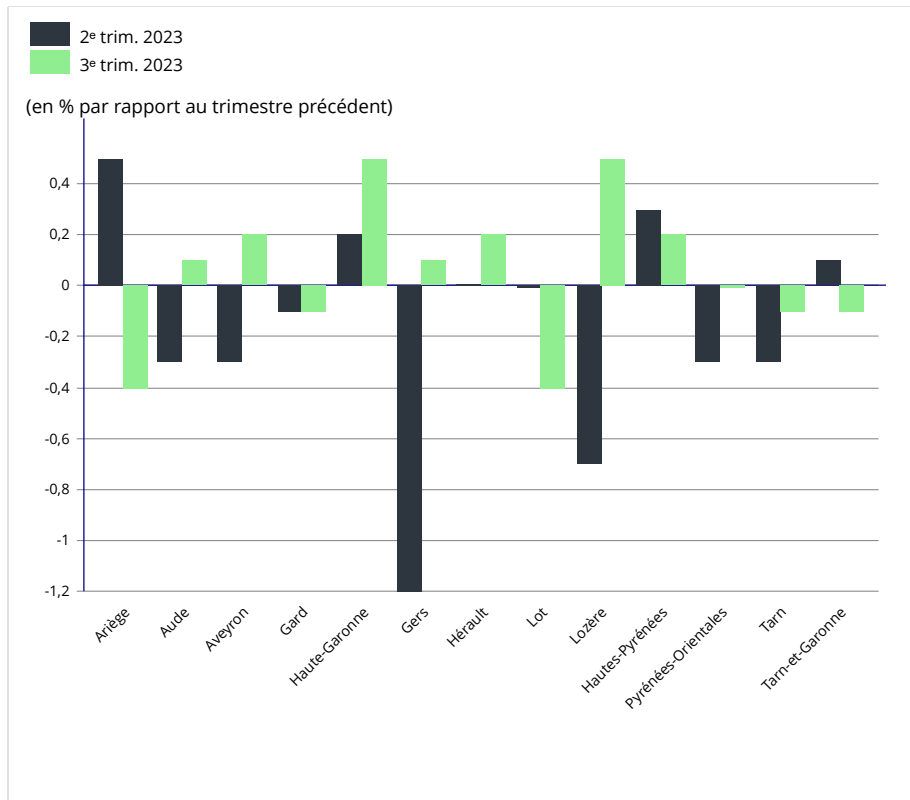
Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

L'emploi salarié total progresse ou est quasi stable dans la majorité des départements de la région au troisième trimestre (**figure 2**). Les hausses les plus fortes concernent la Haute-Garonne et la Lozère (+0,5 % chacun). L'emploi augmente légèrement dans l'Aveyron, l'Hérault et les Hautes-Pyrénées (+0,2 % chacun). À l'inverse, l'emploi diminue en Ariège et dans le Lot (-0,4 % chacun).

Figure 2 – Évolution de l'emploi salarié total par département



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

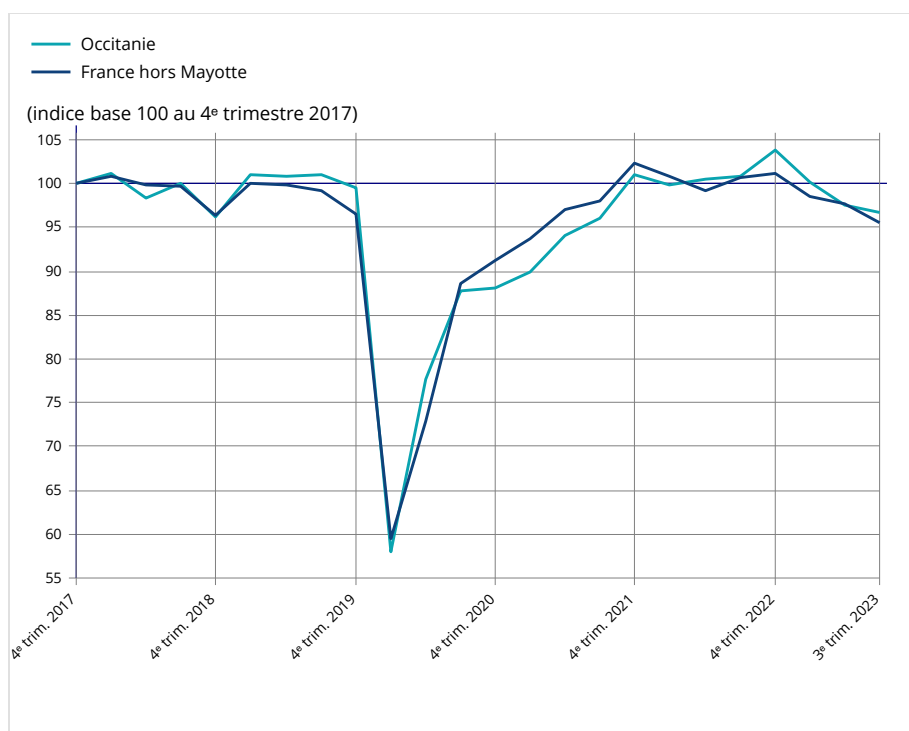
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

L'intérim baisse de nouveau

L'emploi intérimaire diminue de 0,8 % au troisième trimestre, soit une perte de 500 emplois dans la région. Il baisse dans tous les secteurs principaux utilisateurs de l'intérim : industrie (-0,9 %), services (-1,5 %) et construction (-2,0 %). Au niveau national (France hors Mayotte), le recul est plus marqué (-2,1 %). Sur un an, les effectifs intérimaires baissent de 4,1 % dans la région et de 5,0 % au niveau national (**figure 3**).

Figure 3 – Évolution de l'emploi intérimaire



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

L'emploi reprend de la vigueur dans l'industrie

L'emploi augmente fortement dans le secteur industriel en Occitanie au troisième trimestre (+0,7 %), le nombre de créations nettes triplant de 600 à 1 700 emplois par rapport au trimestre précédent. La progression est plus rapide qu'au niveau national (+0,4 %).

Dans la région, la fabrication de matériels de transport, qui comprend l'industrie aéronautique, tire l'ensemble du secteur qui gagne 1 000 emplois supplémentaires sur le trimestre, soit une hausse de 2,1 %. L'emploi augmente également dans les autres secteurs industriels. En particulier, l'emploi progresse de 0,6 % dans les industries agro-alimentaires.

Dans le tertiaire, l'emploi progresse faiblement

Au troisième trimestre 2023, l'emploi dans le tertiaire marchand hors intérim croît légèrement (+0,3 %, soit 2 800 emplois supplémentaires). Dans ce secteur, la progression est également de 0,3 % au niveau national.

L'emploi dans l'hébergement et la restauration augmente nettement en Occitanie (+1,5 %, +1 500 emplois) après une progression de +0,6 % au deuxième trimestre. Dans le commerce, l'emploi reprend légèrement (+0,3 %, soit +800 emplois) alors qu'il était resté stable au trimestre précédent. L'emploi progresse aussi dans le secteur de l'information et de la communication (+0,5 %) et dans les services aux entreprises (+0,2 %).

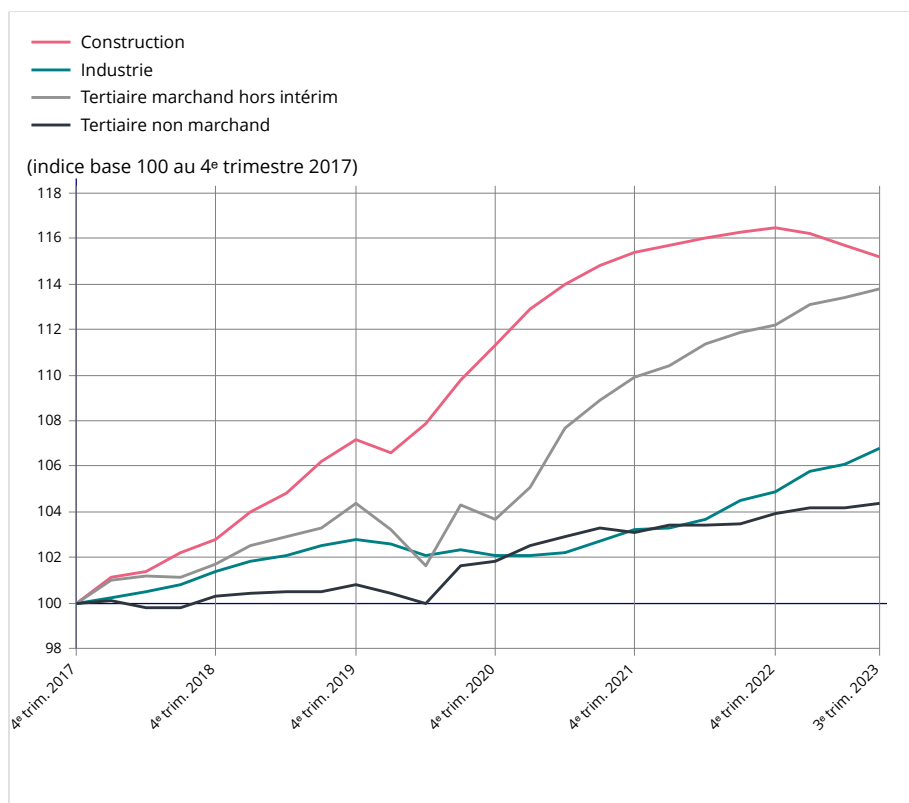
En revanche, l'emploi dans les services aux ménages baisse de 0,7 %. La crise s'accroît dans les activités immobilières (-1,7 %).

Dans le tertiaire non marchand, l'emploi salarié reprend (+0,2 %, soit 1 900 emplois supplémentaires) après une légère baisse au deuxième trimestre (-0,1 %).

L'emploi dans la construction continue de reculer

L'emploi dans la construction baisse à nouveau (-0,4 % soit -500 emplois) quasi au même rythme qu'au deuxième trimestre (figure 4). Sur un an, l'emploi dans la construction recule de 1,0 % (1 300 emplois perdus). Au niveau national, le recul sur le trimestre est de 0,5 %.

Figure 4 – Évolution de l'emploi salarié par secteur - Occitanie



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total hors intérim.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Avertissement sur l'emploi

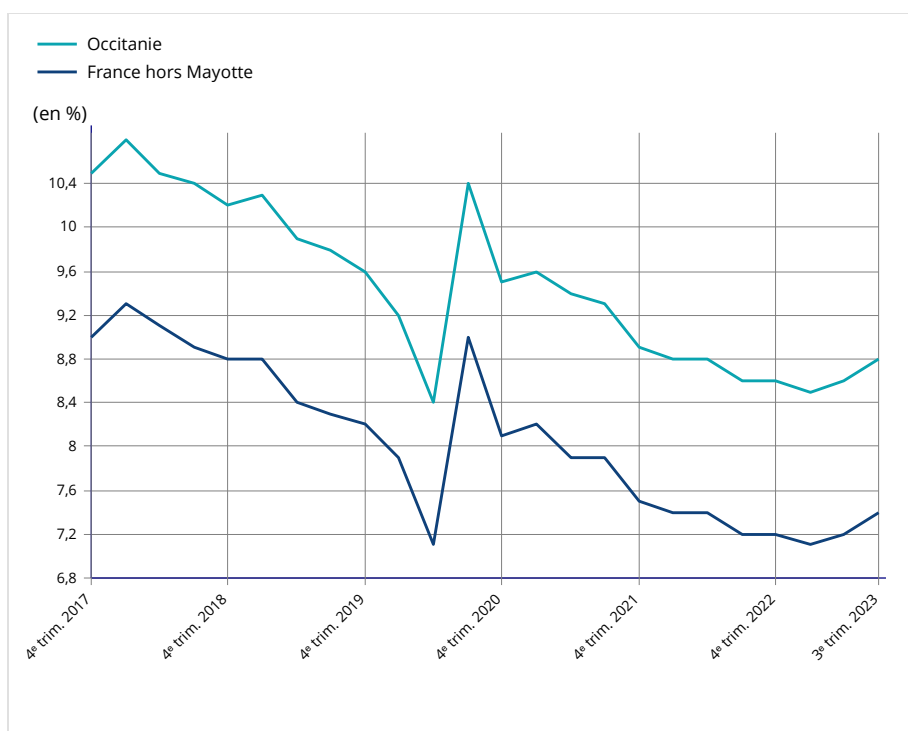
Pour la publication de l'emploi salarié au troisième trimestre 2023, les Estimations trimestrielles d'emploi (ETE) ont été calées sur les **Estimations annuelles d'emploi de fin 2021**, qui ont été révisées en septembre 2023, avec pour principal impact de légèrement abaisser le niveau de l'emploi salarié à partir de 2021. En conséquence, les Estimations trimestrielles d'emploi (ETE) sont davantage révisées sur le passé qu'habituellement (voir **note méthodologique**).

Légère remontée du chômage

Au troisième trimestre 2023, le taux de chômage s'établit à 8,8 % de la population active en Occitanie, en hausse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. En France hors Mayotte, le chômage atteint 7,4 % de la population active, en hausse également de 0,2 point (**figure 5**).

Le taux de chômage varie entre 4,8 % en Lozère et 12,2 % dans les Pyrénées-Orientales au troisième trimestre 2023. Sur un an, le chômage remonte dans l'ensemble des départements à l'exception du Lot et des Hautes-Pyrénées.

Figure 5 – Taux de chômage



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données trimestrielles CVS.
Source : Insee, taux de chômage localisés.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et sans aucune activité (catégorie A) augmente légèrement sur le trimestre (+0,4 %) mais diminue sur un an en Occitanie (-3,1 %). Il augmente également (+0,3 %) pour l'ensemble des catégories A, B et C qui concernent 543 800 personnes fin septembre. L'augmentation concerne principalement les jeunes de moins de 25 ans dont la demande d'emploi progresse de 1,0 % sur le trimestre et 2,8 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B, C de 25 ans ou plus augmente de 0,2 % sur le trimestre et baisse de 0,8 % sur un an.

Avertissement sur les DEFM

Une expérimentation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA (BRSA) a été initiée en avril 2023 dans 18 territoires de France. Elle conduit à enregistrer progressivement à Pôle emploi l'ensemble des BRSA de ces territoires. Selon leur situation, ceux-ci sont orientés vers un des trois parcours suivants : emploi, socio-professionnel, ou social. Les BRSA orientés vers les parcours emploi et socio-professionnel sont comptabilisés dans les statistiques de demandeurs d'emploi. Les BRSA orientés vers le parcours social, plus éloignés de l'emploi, ne le sont pas. Fin septembre 2023, cette expérimentation concerne environ 8 200 personnes dont 6 500, orientées vers un parcours emploi ou socio-professionnel, sont comptabilisées comme demandeurs d'emploi. Les 18 territoires concernés se situent dans les départements de l'Aisne, la Somme, La Réunion, l'Yonne, l'Aveyron, le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Creuse, la Côte d'Or, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, la Loire-Atlantique, le Loiret, le Rhône, les Vosges, les Pyrénées-Atlantiques et les Yvelines.

Des informations complémentaires sont disponibles sur la dernière publication [Dares Indicateurs](#) .

Ralentissement confirmé de l'activité économique

Au troisième trimestre 2023, l'activité économique, mesurée par le volume d'heures rémunérées, continue de ralentir en Occitanie. Elle progresse de 1,6 % par rapport au même trimestre de 2022, après +2,0 % au deuxième trimestre 2023 et +3,1 % au premier trimestre 2023. Au plan national, le nombre d'heures rémunérées progresse de 1,2 % entre les troisième trimestres 2022 et 2023.

La croissance économique reste soutenue dans l'industrie (+2,3 %) grâce à la forte reprise dans le secteur de la fabrication de matériels de transport (+9,9 %). En revanche, l'activité du secteur des industries agroalimentaires recule de 1,4 %.

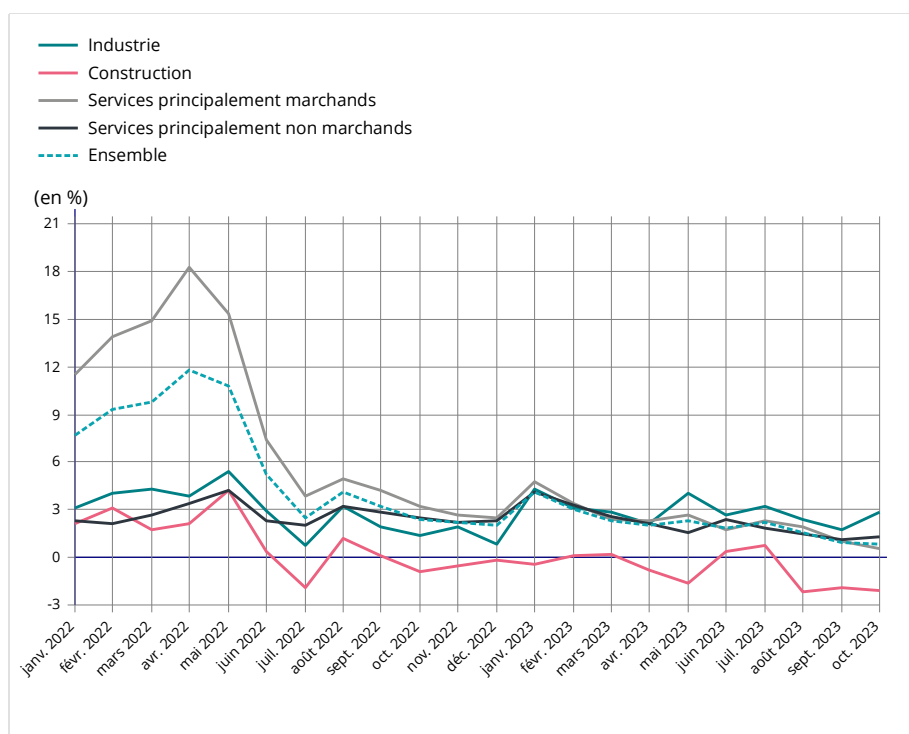
L'activité dans la construction diminue de 1,0 % suite notamment à la hausse des coûts des matériaux et à la remontée des taux d'intérêt, et malgré la résistance des activités de rénovation.

Le contexte inflationniste continue d'impacter les secteurs liés à la consommation des ménages : le volume de travail rémunéré dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives ralentit encore au troisième trimestre à +3,9 % après +6,5 % au deuxième trimestre. Il stagne dans le commerce (+0,3 % par rapport au même trimestre de 2022).

L'activité ralentit sur le trimestre dans la plupart des départements. La Haute-Garonne est le département de la région où l'activité progresse le plus et le deuxième de France métropolitaine (après les Hauts-de-Seine) avec une hausse de l'activité de 3,1 % par rapport au troisième trimestre 2022. Le volume d'heures rémunérées progresse de 2,3 % dans les Hautes-Pyrénées. À l'inverse, il diminue dans le Tarn (-0,3 %), le Gers (-0,8 %) et la Lozère (-1,2 %).

En octobre 2023, l'activité économique ralentit à nouveau dans la région (+0,8 % par rapport à octobre 2022) (**figure 6**). Elle accélère néanmoins dans l'industrie (+2,7 %) grâce au secteur de l'aéronautique, mais la baisse s'accroît dans le secteur de la construction (-2,1 %).

Figure 6 – Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente - Occitanie



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Champ : secteur privé hors secteur agricole.

Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

Le trafic aérien poursuit son ascension

Selon l'Association du transport aérien international (Iata), le trafic aérien mondial continue à augmenter au troisième trimestre 2023. Sur les neuf premiers mois de l'année, la demande (mesurée en kilomètres-passagers payants) progresse de 30 % au niveau mondial par rapport à la même période de 2022. Elle dépasse même désormais de 5 % le niveau de 2019 pour la demande intérieure et le trafic international de passagers se situe à moins de 3 % en dessous de son niveau d'avant-crise Covid.

L'emploi accélère fortement dans la filière aérospatiale

Selon la dernière enquête de l'Insee [Insee 2023 ; **pour en savoir plus (3)**], les chefs d'entreprise de la filière aéronautique et spatiale anticipent une augmentation de l'activité au second semestre 2023. Dans un contexte de forte remontée des cadences de production, les entreprises de la filière cherchent à recruter. Elles prévoient une augmentation des effectifs salariés dédiés à l'activité aérospatiale sur l'ensemble de l'année 2023 malgré de persistantes difficultés de recrutement.

Dans les établissements d'Occitanie consacrant tout ou partie de leur activité à l'aérospatial, l'emploi est très dynamique au troisième trimestre 2023. Le nombre de salariés (hors intérimaires) augmente de 1,7 % par rapport au trimestre précédent. La reprise s'intensifie nettement dans les établissements industriels de la filière (+2,3 % au troisième trimestre après +1,1 % au deuxième trimestre). Dans le tertiaire, l'emploi se réoriente à la hausse après avoir marqué le pas au deuxième trimestre.

Airbus renforce la cadence de ses livraisons

Au cours du troisième trimestre, Airbus maintient le rythme des livraisons pour tenter de remplir son objectif de 720 appareils livrés en 2023. Ce rythme se renforce durant l'automne mais l'avionneur est freiné dans son élan par une chaîne d'approvisionnement qui peine encore à suivre la cadence. Fin novembre, 623 appareils ont été livrés. Dans le même temps, les commandes continuent d'affluer pour atteindre 1 395 avions entre janvier et novembre 2023. Ce niveau de commande rapproche Airbus de son record absolu de 2013 (1 503 commandes nettes sur un an).

De son côté, Boeing enregistre de fortes commandes au troisième trimestre (+309 appareils), une progression qui se poursuit en octobre (+117 appareils). Mais l'avionneur américain est momentanément contraint de réduire sa cadence de livraison à 35 avions mensuels suite à des problèmes de qualité détectés sur des pièces de fuselage du 737MAX. Ce contretemps oblige Boeing à s'engager dans un processus de réparation qui ralentit la production depuis cet été.

En ce qui concerne le spatial, la seconde partie de l'année 2023 offre des perspectives plus encourageantes que celles du premier semestre. Le lanceur Ariane 6 est entré dans la dernière phase de qualification pour laquelle les séquences d'essais se poursuivent avec succès. L'agence spatiale européenne envisage désormais un vol inaugural au début de l'été 2024.

La fréquentation touristique progresse dans les campings

Au troisième trimestre 2023, l'Occitanie enregistre 32,5 millions de nuitées dans les hébergements collectifs de tourisme, soit un niveau proche de la même période, un an auparavant (+0,1 %). La fréquentation touristique est portée par la clientèle résidant à l'étranger (+2,7 % de nuitées), la fréquentation de la clientèle résidente étant en baisse ce trimestre (-0,6 %). En France métropolitaine, les nuitées touristiques diminuent légèrement (-0,3 %).

La fréquentation touristique progresse au troisième trimestre dans quatre départements de la région : Hautes-Pyrénées (+9,0 %), Aude (+3,5 %), Lozère (+1,1 %) et Pyrénées-Orientales (+0,4 %). Elle se stabilise dans l'Hérault. Dans les autres départements, les nuitées de tourisme diminuent de -0,7 % en Haute-Garonne à -9,5 % dans le Gers.

En Occitanie, comme en France, c'est pour les campings que la période estivale est la plus favorable. De juillet à septembre 2023, la fréquentation de l'hôtellerie de plein air atteint 21,9 millions de nuitées dans la région, soit un niveau supérieur de 2,0 % à celui du troisième trimestre 2022. En particulier, la météo anormalement chaude et ensoleillée du mois de septembre profite aux campings dont la fréquentation progresse de 5,9 % par rapport à septembre 2022.

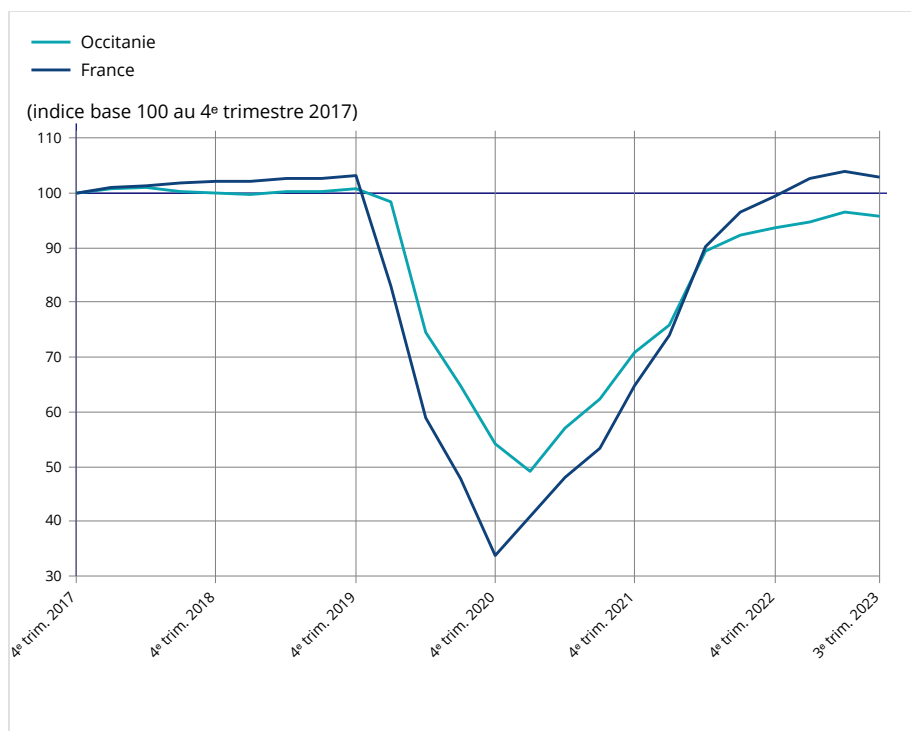
En revanche, dans les hôtels, qui totalisent 5,8 millions de nuitées, la fréquentation est en baisse de 1,5 % au troisième trimestre 2023 par rapport à la même période de 2022 (**figure 7**). Cette baisse de la fréquentation est due au recul du tourisme d'affaires (-22 % pour les nuitées d'affaires). En revanche, le tourisme de loisirs est en hausse par rapport à la même période de l'an passé.

Sur ces trois mois estivaux, seule la fréquentation du mois de septembre est en hausse dans les hôtels (+4,7 %). En septembre, les nuitées hôtelières progressent particulièrement à Lourdes (+22 %), mais aussi dans l'espace urbain et sur le littoral (+4 %) ainsi que dans le massif central (+2 %). La fréquentation est quasi stable dans la montagne pyrénéenne et diminue de 7 % dans le rural.

Le mois de septembre bénéficie également d'un afflux de touristes venus dans la région à l'occasion de la coupe du monde de rugby 2023. En effet, cinq rencontres se sont déroulées à Toulouse et ont contribué à la hausse de la fréquentation : les nuitées dans les hôtels de Toulouse Métropole augmentent de 8 % en septembre 2023. Les touristes en provenance de l'étranger génèrent 81 000 nuitées, soit une progression de 39 % par rapport à septembre 2022 et de 7 % par rapport à l'avant-crise (septembre 2019). En particulier, la fréquentation de la clientèle en provenance du Japon, dont l'équipe nationale logeait dans la ville rose, augmente fortement : 4 800 nuitées hôtelières enregistrées en septembre 2023, contre 1 200 en septembre 2019.

Dans les autres hébergements collectifs touristiques, les nuitées diminuent de 5,7 % au troisième trimestre 2023 malgré des touristes plus nombreux. Cette baisse s'explique par des séjours beaucoup plus courts qu'en 2022.

Figure 7 – Évolution de la fréquentation dans les hôtels



Notes : données trimestrielles brutes. Chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres en base 100 au 4^e trimestre 2017.
Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

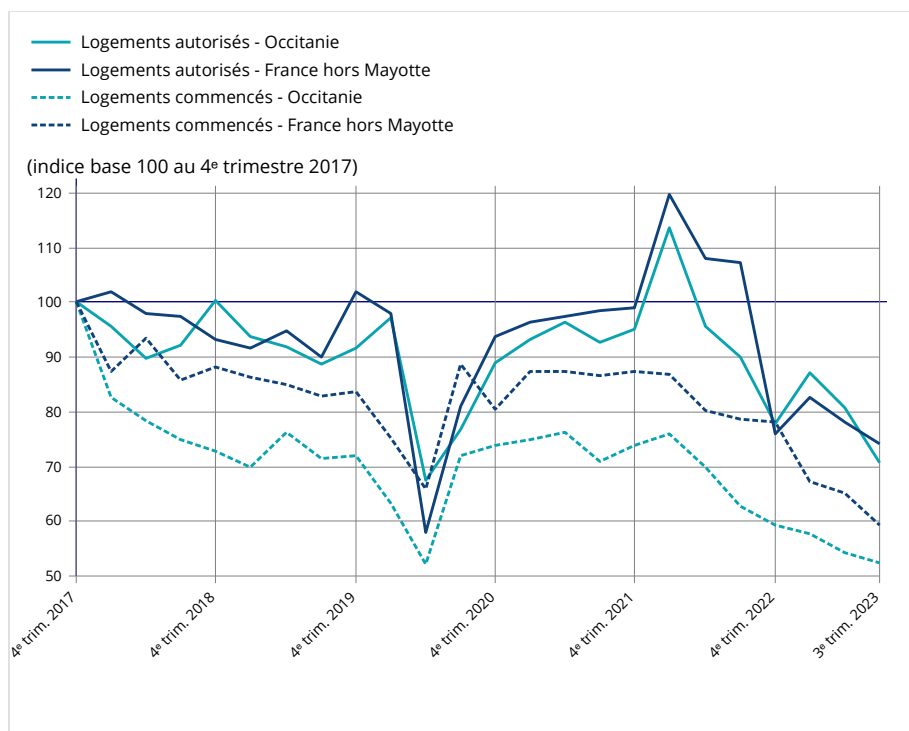
Nouveau repli de la construction de logements

Au troisième trimestre 2023, 9 400 logements sont autorisés à la construction en Occitanie, soit une baisse de 12 % par rapport au trimestre précédent (**figure 8**).

Avertissement sur les données CVS dans la construction

Les graphiques régionaux sur la construction sont désormais corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). Bien qu'issues de la même source de données, les évolutions CVS-CJO ne sont pas, par construction, comparables aux évolutions des cumuls annuels représentées jusque-là dans ces figures régionales et encore utilisées dans les tableaux départementaux.

Figure 8 – Évolution du nombre de logements



Note : données en cumul trimestriel CVS-CJO, en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2.

Le nombre de logements autorisés au cours des douze derniers mois s'établit à 41 300 fin septembre 2023, soit une baisse de 21 % par rapport à fin septembre 2022. En France hors Mayotte, la diminution est plus importante (-29 %).

Sur un an, les permis de construire diminuent dans tous les départements de la région dans une fourchette allant de -37 % dans le Gers à -12 % en Lozère.

Dans la région comme en France, le secteur de la construction continue d'être impacté par une crise de la demande dans un contexte de difficultés d'accès au crédit immobilier.

Ainsi, le nombre de logements commencés baisse de 3,5 % entre les deuxième et troisième trimestres 2023 pour s'établir à 7 500 sur ce troisième trimestre, un niveau historiquement faible.

D'octobre 2022 à septembre 2023, 32 000 logements sont mis en chantier en Occitanie, soit une baisse de 21 % par rapport aux douze mois précédents. Au niveau national, la baisse est légèrement plus faible (-18 %).

Dans la région, le recul sur un an du nombre de logements commencés est marqué en Haute-Garonne et dans l'Aude (-26 %), dans les Pyrénées-Orientales et le Lot (-25 %), dans le Tarn et le Gard (-22 %) ainsi que dans l'Hérault (-21 %). Pour les autres départements, la baisse est plus modérée, allant de -15 % en Lozère à -6 % en Aveyron. Sur un an, les mises en chantier sont en hausse dans un seul département de la région : +18 % dans les Hautes-Pyrénées.

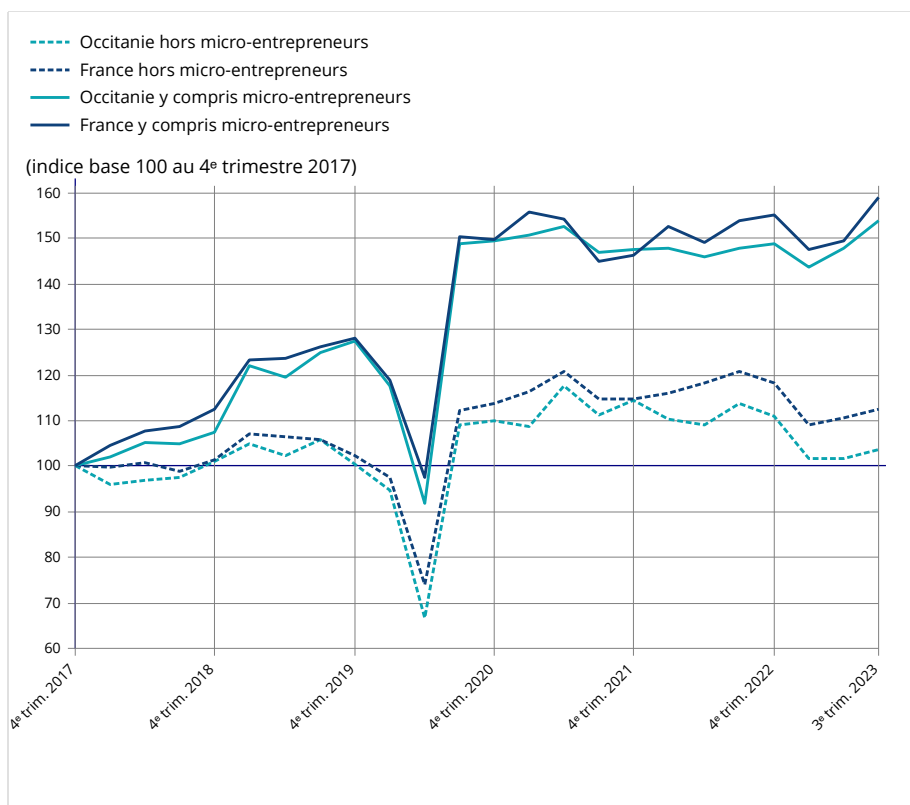
Concernant les locaux non résidentiels, le cumul annuel de la surface des locaux autorisés diminue légèrement (-0,9 %) au troisième trimestre en Occitanie mais progresse de 2,3 % sur un an. En revanche, les surfaces de locaux non résidentiels mises en chantiers enregistrent un repli plus marqué : -4,2 % fin septembre 2023 par rapport à fin juin 2023 et -9,9 % par rapport à fin septembre 2022.

Les défaillances d'entreprises augmentent, mais moins vite

En Occitanie, 25 000 entreprises sont créées au troisième trimestre 2023, soit une hausse de 4,2 % par rapport au deuxième trimestre 2023 (figure 9). Sur un an, les créations dans la région sont en hausse de 4,1 %. En France, le nombre de créations d'entreprise progresse de 6,3 % sur le trimestre et de 3,1 % en rythme annuel.

Dans la région, comme au niveau national, la hausse est portée par les créations sous statut de micro-entrepreneur qui progressent de 5,4 % au troisième trimestre en Occitanie et de 9,1 % en France. Les créations d'entreprises classiques augmentent plus modérément (+1,7 % en Occitanie, +1,6 % en France). Sur un an, l'écart entre les deux statuts est encore plus marqué : le nombre de nouveaux micro-entrepreneurs progresse de 11,9 % dans la région (+9,7 % au niveau national) alors que les créations d'entreprises classiques diminuent (-8,9 % en Occitanie et -6,9 % en France).

Figure 9 – Créations d'entreprises



Note : données CVS-CJO.
 Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.
 Source : Insee, SIDE.

Avertissement sur les créations d'entreprises

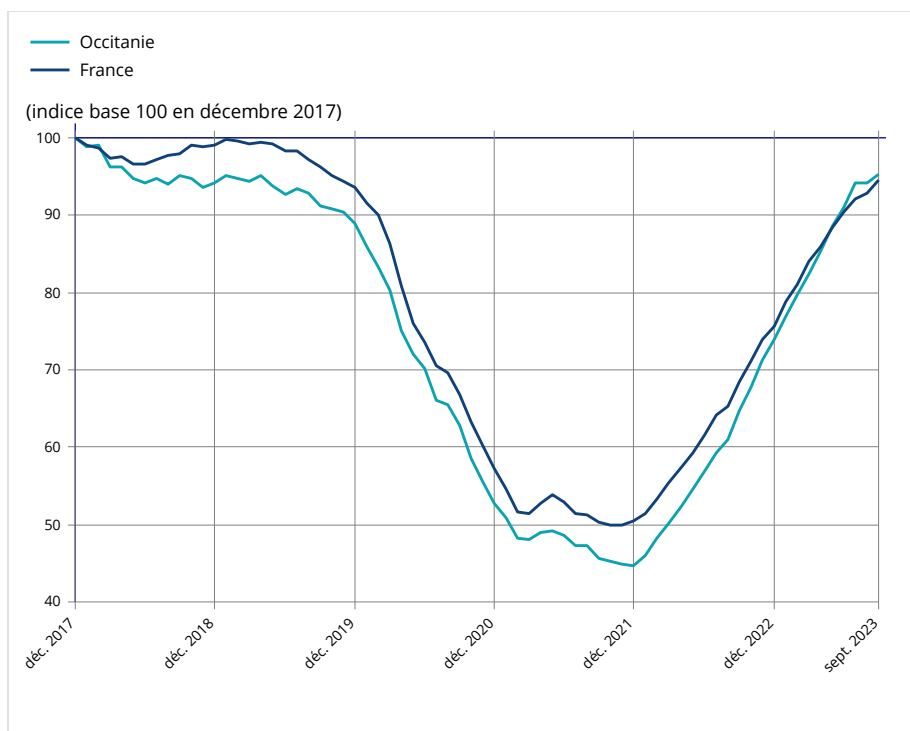
Depuis le 1^{er} janvier 2023, les formalités de création d'entreprises doivent obligatoirement s'effectuer sur le guichet électronique des formalités d'entreprises. Ce changement important fragilise temporairement le suivi mensuel des créations d'entreprises, en raison notamment d'une modification des délais d'enregistrement des déclarations dans le répertoire Sirene. Les évolutions des créations d'entreprises enregistrées sur les premiers mois de l'année 2023 doivent donc être interprétées avec une grande prudence.

Des informations complémentaires concernant ce changement sont disponibles dans l'**onglet Documentation de la version web de la publication nationale**.

Fin septembre 2023, 4 800 défaillances d'entreprises sont enregistrées en Occitanie en cumul sur un an, soit une progression de 48 % par rapport à fin septembre 2022. Cette hausse est plus forte qu'au niveau national (+38 %). Néanmoins, la hausse des défaillances d'entreprises en Occitanie ralentit nettement au troisième trimestre, passant de +10,5 % au deuxième trimestre à +4,9 % (+4,5 % en France). Les défaillances dépassent désormais de 7,2 % leur niveau de 2019 en Occitanie et de +0,9 % en France (**figure 10**).

En un an dans la région, tous les secteurs sont concernés par la hausse des défaillances, en particulier les secteurs de l'hébergement et de la restauration (+68 %) et de l'industrie (+62 %). L'augmentation des défaillances est beaucoup plus faible dans les activités financières et d'assurance (+1,3 %).

Figure 10 – Défaillances d'entreprises



Notes : données mensuelles brutes au 30 nov. 2023, en date de jugement.
Chaque point représente l'évolution du cumul des 12 derniers mois.
Source : Fiben, Banque de France.

Encadré 1 - Contexte international - L'inflation est en repli dans l'ensemble des grandes économies occidentales

Au troisième trimestre 2023, l'économie mondiale a progressé en ordre dispersé : les économies chinoise et américaine ont, toutes les deux, accéléré alors que l'activité s'est légèrement contractée dans la zone euro. Le resserrement des politiques monétaires, entamé en 2022, aurait atteint un palier à la fin 2023 en lien avec le reflux de l'inflation. En effet, dans la plupart des économies occidentales, l'inflation baisse depuis début 2023 alors que la Chine se démarque par les pressions déflationnistes qui persistent. Malgré cette inflation encore élevée quoiqu'en repli, la consommation des ménages se montre relativement résistante dans la plupart des pays en 2023, excepté en Allemagne.

Encadré 2 - Contexte national - La croissance française hésitante au second semestre 2023

En France, les indicateurs avancés suggèrent que le reflux de l'inflation se poursuivrait au cours des prochains mois. Concernant l'activité économique, le PIB français a légèrement fléchi au troisième trimestre 2023 (-0,1 %). Si la consommation des ménages a rebondi, l'investissement des entreprises a en revanche décéléré et le commerce extérieur s'est dégradé, pesant sur l'évolution du PIB. En ce qui concerne le marché du travail, l'emploi a continué de progresser depuis début 2023 mais a tout de même ralenti dans le sillage de l'activité économique. Selon les enquêtes de conjoncture, la situation conjoncturelle demeure atone : dans ce contexte, le PIB serait stable au quatrième trimestre avant d'accélérer un peu au premier semestre 2024, à la faveur de la désinflation et malgré des taux d'intérêt élevés.

Sources

- **Déclaration Sociale Nominative (DSN)** [☑](#) ;
- **Estimations d'emploi** ;
- **Taux de chômage localisés** ;
- **Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi** [☑](#) ;
- **SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises)** ;
- **Créations d'entreprises** ;
- **Défaillances d'entreprises** ;
- **Enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme.**

Définitions

Heures rémunérées

Les heures rémunérées couvrent les heures travaillées ainsi que des heures non travaillées mais rémunérées par l'employeur, notamment pendant les congés payés. Les périodes de chômage partiel indemnisées par l'administration publique et non par l'employeur ne sont à ce titre pas comprises dans les heures rémunérées.

Emploi salarié

Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Intérim

L'interim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

L'interim se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Le contrat ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, dénommée mission, et seulement dans les cas énumérés par la loi. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Il est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

Demandeurs d'emploi en fin de mois

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Création d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir du dispositif SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises). Ce dispositif est alimenté à partir de données du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant du répertoire statistique Sirius.

Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Remarque :

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons.

Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque :

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation.

Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Remarque :

Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses).

Revenu de solidarité active / RSA

Le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API).

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le revenu garanti est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge,
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Prime d'activité

La prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs percevant des revenus modestes. Elle remplace depuis 2016 le revenu de solidarité active (RSA-activité) et la prime pour l'emploi (PPE).

Sa réglementation s'inscrit dans la continuité de celle du RSA-activité, mais présente cependant quelques spécificités, notamment pour les temps partiels (bonus modulable individuel).

Correction des variations saisonnières / CVS

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Par exemple, les ventes de jouets augmentent toujours fortement entre novembre et décembre, en raison de Noël. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet Noël retiré, les ventes peuvent s'avérer en baisse, signe d'une moins bonne année.

Documentation

Emploi salarié

- [Note méthodologique sur l'emploi salarié](#) (pdf, 232 Ko) ;
- [Emploi : quelle source pour quel usage ?](#) (pdf, 515 Ko).

Créations d'entreprises

- [Note méthodologique sur les créations d'entreprises](#) (pdf, 116 Ko) ;
- [Refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises](#) (pdf, 130 Ko) ;

- [Correction de la répartition des créations d'entreprises individuelles \(2021\)](#) (pdf, 58 Ko).

Nomenclature

- [Nomenclature agrégée - NA, 2008.](#)

Pour en savoir plus

- > (1) « [Au troisième trimestre 2023, l'emploi salarié est stable ou en légère hausse dans presque toutes les régions](#) », Informations rapides n° 2, janvier 2024.
- > (2) Données complémentaires par département, Insee - [Tableau de bord Conjoncture : Occitanie](#), décembre 2023.
- > (3) « [Filière aérospatiale du Grand Sud-Ouest : la reprise s'accélère en 2022 dans l'aéronautique, le spatial marque le pas](#) », Insee Analyses Occitanie n° 145, décembre 2023.
- > (4) « [La désinflation en bonne voie](#) », Insee, Note de conjoncture nationale, décembre 2023.
- > (5) « [Été 2023 : la fréquentation touristique est tirée par le retour des non-résidents et par le dynamisme du littoral](#) », Insee Flash Occitanie n° 128, novembre 2023.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Occitanie - 36, rue des Trente-Six Ponts - BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4
Direction de la publication : Caroline Jamet